ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Frederick Falkenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5893.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bagatelle, Craps, St Antoine et Amour, mesurant vingt-huit pieds six pouces de façade rue Bagatelle sur quatre-vingt-quinze pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par J. A. Celles, en date du 10 mars 1864, déposé pour être consulté au bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ensemble avec soixante-trois actions maintenant réduites à cinquante-neuf actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées. Acquis par le défendeur de Louis C. Nick, selon un acte pardevant John L. Laresche, notaire, le 28 mars 1874.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour une somme de deux cent trois dollars, échéant le 1er mars 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Il assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet-action souscrit doit être lié avec l'acte d'hypothèque de S. B. Dubourle et épouse à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant Théo Seghers, notaire, le 20 août 1836, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 mai—30,6,13,20,24.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Eugène Pigeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5895.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 11 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans cette ville formant l'encoignure des rues Levée et Marigny, désigné par le No un sur un plan annexé à un acte passé par Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, le 2[illegible] jour de février 1838. Le dit terrain mesure au pied français vingt pieds de face à la rue Levée sur une profondeur et façade à la rue Marigny de soixante pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec cent vingt et une actions du fonds hypothécaire maintenant réduit à une action de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui s'y trouve attachée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de six cent cinq piastres ($605) échéant le 1er décembre 1882 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de E. Pigeon à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Charles Boudousquié, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 11

Michel McQuade vs Louise Raymond. Vente de partage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,495.—En vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1882, et signé le 24 mai 1882, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 7 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nlle Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues Euterpe, Prytanée, Polymnie et St-Charles; le dit morceau de terre mesurant sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 10 mai 1878, et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, en date du 31 mai 1878, cinquante-sept pieds dix pouces six lignes de façade rue Euterpe, par soixante-trois pieds onze pouces de lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6juin—13 20 27 juil 3 7

Joseph Albrecht vs U. C. Antoine et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2199.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Ross, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, et désigné par le No 27 sur un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, en date du 22 août 1850, déposé en l'étude de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure en pieds américains, trente pieds rue Bolivar, sur cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise par Charles Ross, défendeur, par achat de James Lavis, par acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 4 mai 1858.

2° Un autre terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No 26, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, en date du 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, alors notaire en cette ville. Ledit lot mesure au pied américain trente pieds sur la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par ledit Charles Ross par achat de Geo. Lanaux, par acte passé pardevant M. Gernon, notaire, le 30 août 1851.

3° Et le droit de racheter la susdite propriété vendue pour taxe de ville et adjugée par le Shérif Civil à Joseph Albrecht, le 10 octobre 1881, pour la somme de $600, dans l'affaire de la Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Charles Ross, Nos 4607, 4604, 4606 du dossier du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25mai 25—juin 1,8,15,22,27.

Peter Finch vs Mme A. S. Lacey et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5432.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 13 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Newton, Homer, Chestnut et Elmira, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans un morceau de terre communément appelé Belleville, sur un plan du dit morceau de terre dressé par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 juillet 1876, annexé à un acte passé dans le bureau de William H. Seymour, notaire, en date du vingt cinq juin 1880. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Homer et a une façade de trente-deux pieds un pouce et cinq lignes sur la rue Chestnut, sur une profondeur et façade à la rue Homer de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos deux, trois et quatre se touchant et mesurant chacun trente-deux pieds cinq pouces de face à ladite rue Chestnut, sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot No cinq mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Chestnut, [illegible] et le No vingt-quatre mesurant trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Étant la propriété acquise par Mme A. S. Lacey, défenderesse, des receveurs de la "Atlas Insurance Company", conformément à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er février 1879, titres enregistrés au bureau des transferts, livre 109, folio 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11mai—11 18 25 juin 1 8 13

Wm. J. Slayden vs. les enfants mineurs de Louis A. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6042, Division B—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, anciennement Grands-Hommes, Bourgogne, anciennement Craps, Louisa et Clouet, mesurant, au pied américain, quarante-un pieds neuf pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot [illegible] désigné par le No cinq sur un plan de C. Crossé, annexé à un acte de O. Pollock en date du 26 septembre 1836.

Acquis par le feu Louis A. Wiltz de Mme G. de Feriet, par acte de A. E. Bienvenu, notaire, en date du 6 octobre 1866. Titre enregistré livre 91 folio 504.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—30 juin 1 8 15 22 27

Henry A. Meyers vs. Levinski A. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5966—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à Bouligny, maintenant ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Laurel, Jena et l'Avenue Napoléon, désignés comme lots 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Les lots 18 à 23 inclusivement mesurent chacun [illegible] de trente pieds à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot 18 forme l'encoignure des rues Jena et Laurel. Le lot 24 mesure [illegible] pieds de face à la rue Jena, sur une profondeur de cent quatre-vingt [illegible] vers la rue Live Oak, [illegible] puis trente-trois pieds à la ligne [illegible] pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mai—24,31—7,14,21,24 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

John G. Ryan vs. John Brehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5590—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk ou Delord, Julia, Philippa ou Dryades et Baronne, et désigné comme le lot No soixante-deux sur un plan dressé par E. De Lafaid, voyer, en date du 8 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Philippa ou Dryades, sur une profondeur d'à peu près cent cinquante pieds sur la ligne du côté plus près de la rue Delord, d'à peu près cent quarante neuf pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Julia, faisant face à une allée de quinze pieds de large et de trente-huit pieds de profondeur sur la ligne du fond faisant face à une allée de vingt-cinq pieds de large, le tout d'après un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 17 mai 1875. Étant la même propriété que le dit défendeur a acquis par achat comme suit, à savoir: dont la moitié mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades sur quatre-vingt deux pieds de profondeur, et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur dans le fond de George Synder, conformément à un acte passé pardevant Théodore O Stark, notaire en cette ville, en date du 19 juin 1854, et dont l'autre moitié mesure trente huit pieds de face sur la dite allée, de vingt-cinq pieds de largeur sur cinquante-huit pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne vers la rue Delord, soixante-sept pieds six pouces, plus ou moins de profondeur, sur l'autre ligne faisant face à la dite allée, de quinze pieds de largeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond, et acquis de George Synder, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, en date du 21 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai, 25—juin 1,8,15,20

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Wm Luhman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5894.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Marigny, Mandeville et le fleuve, mesurant 21 pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Vieille-Levée, la même façade au fleuve et soixante-trois pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 6 rue Vieille-Levée, tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Ensemble avec cinquante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à quarante-sept actions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent cinquante piastres échéant le 1er janvier 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Mme W. C. C. Claiborne à la Banque des Citoyens de la Louisiane par acte en date du 11 octobre 1853 pardevant A. Boudousquié, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17mai—24 31 juin 7 14 17

Alexandre Thénet vs Veuve L. Bujac et W. Bujac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5,728.—Transféré du Dossier de l'Ancienne Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, et le procédé étant désigné par le No 8,868.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La part indivise de veuve Léopold Bujac, étant six douzièmes ou une moitié, et la part indivise de William Bujac, étant deux douzièmes, ou un sixième, faisant pour les deux conjointement une part de deux tiers, de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, Annonciation et Laurel, formant l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur [illegible] à la rue Annonciation [illegible] lignes. Le titre à la totalité de la susdite propriété est sous le nom d'Albin Rochereau, de la raison sociale de A. Rochereau et Cie, mais a été dit avoir appartenu au défendeur dans les proportions ci-dessus mentionnées dans la procédure contre la dite maison A. Rochereau et Cie., tierce saisie dans l'affaire ci-dessus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19mai—19.26—juin 2.9.16.20

H. M. Bierhorst vs James E. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6025.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Dryades et Baronne, désignés par les lettres A, B, C, et D, sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer en date du 19 février 1872, et annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire; le 27me jour du même mois et de la même année, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Le lot A a quarante-six pieds huit pouces de face à la rue Dryades, vingt-quatre pieds de profondeur et de front à une allée marquée sur le dit plan comme allée No 1, quarante-six pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot B, et vingt-quatre pieds de largeur dans le fond, sur une ligne parallèle à la rue Première; les lots B, C, et D, ont chacun vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la dite allée No 1, sur une profondeur de quarante-six pieds huit pouces entre lignes parallèles, au pied américain, ensemble avec l'usage en commun avec tous les lots qui y touchent, de la dite allée No 1.

Les lots de terre ci-dessus décrits ont été achetés par le dit James E. Quinn par achat de Joseph Raymond, conformément à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 14me jour d'avril 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12mai—12·19·26—2·9 13 juin.

Merchants Mutual Insurance Co. of New Orleans, vs. Mme F. E. Blanc et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4385—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le faubourg Darcantel désigné par le numéro deux de l'îlet borné par les rues Solon, Catos, Union et Français, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds dix pouces et formant l'encoignure de la rue Solon. Étant la même propriété que la dite Mme F. E. Blanc a achetée de la succession de Jean Eschmann, par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le vingt-cinquième jour de janvier 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24mai—24 31—7 14 21 24

John Lange vs. Frank Klein, individuellement et comme tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Célestine, Genius et Bagatelle, mesurant cent quatre-vingt-neuf pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Célestine, [illegible] lignes parallèles, conformément à un plan d'Edgar Pilié, en date du 23 juin 1877; la dite portion de terre est composée des lots un, deux et trois, [illegible] lots Nos 11 et 12 tous deux dans ce carré. La propriété [illegible] a été achetée par Frank Klein, pendant la vie de feue Marguerite Klein, par achat commun à savoir: quatre lots, disons carreau, 1, 2, 3 et 4, et deux lots, disons carreau 11 et 12 de Nicholas Allgin et Joséphine Meir, conformément à un acte passé pardevant [illegible], notaire, le 13 avril 1870, enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 542, et le lot No 3 de Thérèse Albers conformément à un acte passé pardevant Etienne Lamer, notaire, le 13 novembre 1874, enregistré au bureau de transfert livre 106 folio 518.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—7,14,21,28 juin—1 juil

Mme Elizabeth Meyers veuve de Charles A. Meyers vs. Mme Jane G. [illegible], individuellement, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5534.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Gravier et Julia, désigné par le numéro [illegible] sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 15 février 1869, annexé à un acte de partage, passé pardevant D. J. Richards, ancien notaire en cette ville; le dit terrain mesure au pied anglais vingt trois pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Baronne, [illegible] entre lignes parallèles.

Acquis de Herman Lee le 26 juin 1880, titre enregistré au bureau de transfert livre 112, f. 504.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Claudius Gousy, décédé.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la paroisse de Ouachita, No 584.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 mai 1882, rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Ouachita, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, Français, Bons-Enfants et Champs-Elysées, désignées par les numéros vingt-trois, vingt quatre et vingt-cinq, sur un plan de J. Pilié, en date du 12 décembre 1834, et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas notaire en cette ville, le 9 janvier 1835, moins une portion de terre prise sur le fond des dits lots, et vendue par feu Claudius Gousy à Albert Thiesse le 6 juin 1891, comme il appert par acte passé pardevant James Fahey, notaire, et désigné par la lettre A sur un devis tracé par Louis A. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente pardevant James Fahey, notaire. Les dites trois portions de terre mesurent comme suit: La portion du lot numéro vingt-trois, qui sera vendue, mesure vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Français, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix-huit pieds quatre pouces et quatre lignes; la portion du lot numéro vingt quatre, qui sera vendue, mesure vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Français, sur une profondeur de cent dix-huit pieds quatre pouces et quatre lignes, et vingt-huit pieds huit pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond; la portion du lot numéro vingt-cinq, qui sera vendue, mesure vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue des Français sur une profondeur de cent-dix-huit pieds quatre pouces et quatre lignes et vingt-huit pieds huit pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond. La totalité des trois lots, numéros vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq, furent acquis par le feu Claudius Gousy de S. Fernandez et de Jos J. Fernandez, le 4me jour de novembre 1871, conformément à un acte de vente passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 mai—17 24 31 juin 7 14 17

Pierre Beret vs Jean Darren.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5631.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procède à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville MARDI, le 13 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

La moitié indivise d'un lot de terre, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses qui s'y trouvent et des dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Prieur et Roman sur un plan dressé par Geroux et Castaing, en date du 23 décembre 1850, déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse; le dit lot mesure, conformément au dit plan, trente-quatre pieds une ligne de face à la rue Orléans, sur soixante pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat de F. Schary, conformément à un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 16 mai 1867.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le même district et dans l'îlet, borné par les rues Orléans, Prieur, Ste-Anne et Roman, mesurant trente neuf pieds dix pouces de façade à la rue Orléans, sur soixante-et-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un [illegible] annexé à un acte d'achat qui est mentionné ci-dessous, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat des héritiers de François Léon conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire, le 14 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 26 juin 2 9 13

James Connors vs Thomas F. Cullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6068—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet trente-et-un qui est borné par les rues Amour, Poète, Bons Enfants et Espagne, désignés par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun, conformément à un plan déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville, trente deux pieds de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds dix pouces et six lignes. [illegible] acquis par Daniel Crowley par achat de George Y. Bright, par acte pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1873.

La propriété a été acquise par le défendeur, par achat du dit Daniel Crowley, par acte passé pardevant le dit notaire Morel, le 7 juillet 1873. Titre enregistré au bureau de transfert, livre 105, folio 58.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24 juil 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Wm. Colecott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6051—Division —.—Attendu que P. S. Wiltz administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'être autorisé [illegible] la succession de feu Wm. Colecott, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 juin—10 14 18

Succession de Zélie Dumonceaux veuve Pierre Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4901.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Pliny L. Maspéro, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 juin—10 14 18

Succession de Jean Lapeyrouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division B, No 6054—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6juin—6,10,15

Succession de Catherine Leibrock, épouse de John S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5417. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par John S. Aitkens, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 juin—9 13 18

Succession de George M. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 3,7[illegible]2—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par Richard Sinnott, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé à l'avenir de toute responsabilité comme tel.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 juin—9,13,18

Succession de Clara C. Duffel, veuve de Robert Wallace Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 147—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. D. Seghers, exécuteur testamentaire de la décédée, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 juin—9 13 17

RÉUNION DE CRÉANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3 754

Max Braun vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Max Braun et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion des créanciers dans cette cause, au bureau de W. C. Hart Esq., notaire, le 17me jour de juillet 1882 à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 9me jour de juin 1882.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 juin—9 24 15 juil

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible].

Joachim Tassin vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Joachim Tassin et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Félix Dreyfous, Esq., notaire, le 19me jour de juin 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 7me jour de juin 1882.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 juin—9,12,18

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible].

Francis [illegible] vs ses créanciers.

Aux créanciers de Francis [illegible] et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette cause, au bureau de Théodule Buisson, Esq., notaire, le 26me jour de juin 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour

Nlle-Orléans, ce 11me jour de mai 1882.
JAS. D. RANKIN, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

TERRAIN NU DE VALEUR.

Rue Toulouse, entre Dauphine et Bourbon, Second District.

Succession de John B. Leprêtre et de Mme John B. Leprêtre.

No 5964—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 juin 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1882, pour le compte des dites successions, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent dans le second district de la ville de la Nlle Orléans situé rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, et mesurant au pied français "plus ou moins" 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 150 pieds, borné sur le côté de la rue Bourbon par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à la veuve Michel Andry, et sur le côté vers la rue Dauphine par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à Jérôme Bayon.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, les acquéreurs assumant en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1882.

Acte de vente pardevant A. Pitot Jr. aux frais de l'acquéreur.

13mai—13,20,27, juin 3,10,17

DROIT D'OCCUPATION.

Comptes, Billets, Etc.

E. R. Leland vs. ses créanciers.

No 5620—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale. JEUDI, 15 juin 1882, à 10 h. très précis, il sera vendu à l'encan, au No 135 rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1882, dans la susdite affaire;

Le droit d'occuper le rez de chaussée de la bâtisse 135 rue du Canal, jusqu'au 30 septembre 1882. Aussi, les Comptes, Billets, Etc., de la dite faillite, inventaire que l'on peut voir au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

27mai—27,3,10,15 juin

Résidence élégante pour famille

Coin des rues Prieur et Dumaine.

Maison et terrain dans le fond de la susdite encoignure sur la rue Prieur entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de Charlotte Coralie Bellocq épouse décédée de P. G. Gibert.

No 4176 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un jugement de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 15 mai 1882, et signé le 19 mai 1882 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, St-Philippe et Johnson, formant le coin des rues Dumaine et Prieur et désignée par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882 et annexé, au pied américain, 73 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 130 pieds 5 pouces et 1 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 125 pieds 6 pouces 1 ligne, [illegible] 76 pieds 6 pouces et 4 [illegible] profondeur sur une ligne oblique s'étendant vers la rue St Philippe de 53 pieds 9 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond, s'étendant parallèlement à la rue Dumaine de 130 pieds 1 pouce 7 lignes.

Les améliorations comprennent une belle résidence de famille bien bâtie, en bois, à deux étages et recouverte en ardoises, avec balcons en fer et couvertures sur les deux rues Dumaine et Prieur, et contenant au 1er étage un grand parloir, salons doubles avec portes à coulisses, [illegible] galerie sur le côté, salle à manger avec offices, cuisine et 2 autres chambres, [illegible] 3 chambres à coucher, 2 boudoirs et corridor dans le corps de logis principal et 4 chambres à coucher et cabinets avec galerie sur les deux côtés, escaliers et lieux d'aisance [illegible] la cuisine.

La maison est parfaitement [illegible] marbre dans les salons et la salle à manger, et le gaz partout. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse à un étage contenant chambres à domestiques et 1 chambre pour emmagasiner le bois et le charbon, aussi une grande chambre à laver, [illegible] puits avec pompe, etc.

Le jardin, très spacieux, est arrangé avec goût, il comprend des plates-bandes, cercles et [illegible] et est orné d'un grand nombre d'arbres [illegible] de l'ombre, de plants de fleurs; il y a un kiosque et une citerne. Les cours sont briquetées et les allées du jardin sont coquillées.

2° Un autre terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet contigu au précédent à l'arrière, désigné par la lettre B, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882, et mesurant, au pied américain 30 pieds de face rue Prieur, sur une profondeur de 130 pieds 1 pouce et 7 lignes de côté de la rue Dumaine, et de 119 pieds 6 pouces et 6 lignes de l'autre côté, [illegible] rue St. Philippe, et a une largeur dans le fond de 31 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, [illegible] une bâtisse attenante de 2 chambres [illegible] une cuisine en briques à un étage ayant 2 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, etc. etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets d'acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, garantis par hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeurs, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, [illegible] en cas de non paiement à la maturité.

Les acquéreurs devront tenir les propriétés assurées [illegible] de la police d'assurance [illegible] et de plus requis de faire un dépôt [illegible] au moment de la vente.

Actes de vente pardevant ——, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mai—30,27 30—3,10,17,24

PAR CHAS. H. REED.

Successions de Sam et Ellen Purcell, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5577, Division B.

PAR CHAS. H. REED, encanteur — Bureau, No 116 rue Gravier—VENDREDI, 16 juin 1882, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, daté le 2 mai 1882 je vendrai à l'encan la propriété suivante, savoir:

Trois certains lots de terre, dans le Septième District de cette ville, connus comme les Nos 1, 2 et 3, de l'îlet 92, du nouveau plan de Carrollton, ou le Septième District, dans l'îlet borné par les rues Madison, Bertha, Seconde et Dublin, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin sur 117 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Conditions.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16—3,16 juin.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. W. Hyatt vs Henry C. Castellanos.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 2161.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 juillet 1882, à midi, des propriétés ci-dessus décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Paix, Chartres et Royale et désigné par le No 22 sur un plan du Faubourg Marigny.

Le dit lot mesure 24 pieds de face à la rue Paix sur une profondeur de 90 pieds plus ou moins [illegible] borné d'un côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à G. S. Springer et de l'autre côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à E. Feld et M. Morgan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent acquis, le 19 juillet 1882, livre 115, folio 596, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.
6 juin—6, 13, 20 27 juillet 5, 12.

Catherine Weintraub vs. George Frank.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 2590.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, [illegible] rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 14 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet 149, borné par les rues Cambronne, Plum, Quatrième et Madison, et désigné par les Nos 21 et 22, formant le coin des rues Cambronne et Plum. Les dits terrains mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, îlet No 166, borné par les rues Cambronne, Plum, Madison et Cinquième, et désigné par les Nos 11, 12, 13 et partie 14. Les terrains 11, 12, 13 mesurent 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. [illegible] partie du terrain 14 mesure 20 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus et dont le numéro est indiqué également.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.
11 mai—11,18,25—juin 1,8,14

Avis aux créanciers.

Max Braun vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Max Braun et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Max Braun, syndic de la dite faillite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RÉSIDENCE ÉLÉGANTE DANS LE Premier District, Nos 436 et 436 1/2 de la rue Carondelet.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR DANS LE Deuxième District, Nos 111 et 113 rue St-Philippe.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR DANS LE Troisième District, No 20 rue des Champs-Elysées.

A L'ENCAN.

SUCCESSION DE BARBARA KLEIN ET de Benjamin Klein, son mari.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, No [illegible].

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 24 mai 1882, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Polymnie, et le Chemin Félicité, et mesure 30 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence double en bois à deux étages, couverte en ardoises, retirée de la rue, avec entourage en fer sur la rue et ayant salon avec porte à coulisse, et deux chambres à coucher dans chaque corps de logis, et une cuisine en bois à deux étages ayant quatre chambres et galerie sur chaque côté, grand hangar dans le fond, lieux d'aisance, caves et cour briquetée. Cette propriété est en bon ordre et connue par les Nos. 436 et 436 1/2 rue Carondelet.

2° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dauphine, Ursulines et Bourgogne, mesurant (au pied américain) 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 84 pieds 1 pouce et 6 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage ayant six chambres et une cuisine en briques à un étage couverte en ardoises, de deux chambres, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée. La propriété porte les Nos 111 et 113 de la rue St. Philippe.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Champs Elysées, Français, Poètes, Decatur et Esplanade, et mesurant 32 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, ayant cinq chambres, un cabinet et un corridor; aussi, une cuisine en briques à deux étages dans le fond du terrain; deux citernes, lieux d'aisance, etc., portant le No 20 de la rue des Champs-Elysées. Le tout en mesure américaine, d'après des plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 3 mars 1882.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes exigibles en 1882. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente. Voir les plans à la Bourse.

1 juin—1 8 10 17 24 juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

FERME DE VALEUR DANS LA PAROISSE TANGIPAHOA.

Succession de James N. Niven.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.—No [illegible].

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cent dix huit 48/100 acres de terre étant le N. ½ du N. E. ¼ et le S. W. ¼ du N. E. ¼ de la Sec. 19, T. 1, R. 7 E, anciennement Greensburg Land District of La.

2° Dix-huit 48/100 acres de terre de la partie fractionnelle de N. E. ¼ de la dite section 10 du township 1, S. R. 7 E, commençant au coin N. E. de la terre [illegible] maintenant à feu James N. Niven, puis s'étendant au sud 20 12/100 chaînes à un poteau, puis s'étendant au nord 14 degrés est 20 70/100 de chaînes à un poteau, puis s'étendant 10 chaînes à un poteau à l'endroit de commencement.

3° Vingt-quatre acres de terre étant le lot No 4 dans la dite section 10 township No 1 R No 7 Est commençant au coin N. E. du lot No 3, puis s'étendant au Sud 16 degrés ouest 20 56/100 chaînes à un poteau, puis s'étendant au Sud 73 degrés, est 9 75/100 chaînes à un poteau, puis 26 degrés est 13/50 chaînes à un poteau, puis s'étendant au Nord 11 5/100 chaînes à un poteau, puis s'étendant Ouest 10 chaînes à un poteau, à l'endroit où l'on a commencé.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jas J. Barnett, not, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

8 juin—8,10,17,24, 1 juillet

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage et terrains dans le Quartier des Jardins, sur l'avenue St-Charles, entre les rues St-André et Joséphine.

Succession de Mme Sarah P. Lawrason.

No. 5,882—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er juillet 1882 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mai 1882, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Cette agréable résidence cottage No 499 rue St. Charles dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, St André et Joséphine. Le terrain se compose de deux lots Nos 2 et 3 [illegible] de face à la rue St-Charles sur 173 pieds de profondeur, [illegible] 173 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur, donnant de l'espace pour une écurie et une remise en arrière de la ligne de la propriété principale. [illegible] les mardis, jeudis et samedis de 11 heures à 3 heures.

Les améliorations comprennent une résidence cottage [illegible] un grand corridor au centre, salons, fumoirs, salle à manger, office et cave, cuisine et deux chambres à domestiques et deux chambres à coucher, chambres à bain et cabinet; [illegible] grand corridor, quatre bonnes chambres et deux cabinets; [illegible] deux bonnes chambres, il y a deux caves, jardin et assez d'espace pour bâtir une écurie et [illegible] pour voiture. [illegible] la disposition de la maison est agréable et l'extérieur est joli et attrayant, le voisinage est tout ce qu'on demande de mieux et la propriété fait face et se trouve à quelque distance des résidences de MM. Blanc, McConnell, Pugh, Vincent, Thorn, Walker, Watkins et autres.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Samuel Flower, notaire.

31 mai—31—10 17 24 juin—1 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District Sur les rues Royale, Enghien et Espagne.

Comptant au moment de la vente.

Succession de J. W. Gérard.

No. 3231.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de la susdite affaire, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1882, et signé le 22 mai 1882, il sera vendu à l'encan, les propriétés [illegible] décrites:

1° La maison de résidence à deux étages, en briques, 515 rue Royale, coin Enghien, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Enghien et [illegible]. Le terrain mesure 24 pieds de face à la rue Royale, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Enghien—une maison de résidence de famille simple et confortable, [illegible] major T. B. Copeland [illegible]

2° [illegible] Nos 9, 11 et 13 rue Espagne, [illegible] Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Espagne, Enghien, Victoire [illegible] Decatur et Levée ou North Peters. Le terrain est désigné par le No 11 et mesure 60 pieds de façade rue Espagne, sur 80 de profondeur [illegible] portant les Nos 11 et 13 de la rue Espagne.

Conditions: Comptant, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1882 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant William J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—juin 3 10 17 24 juillet 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées, dans le Premier et le Quatrième Districts, Sur les rues Peyfarre et Jackson.

Succession de John Kellett.

Mlle Mary Kellett vs Mlle Catherine Kellett et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 5194.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu le [illegible] jour de mai 1882, et signé le 13 mai 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

1° La propriété double en briques à deux étages, Nos 72 et 74 de la rue Peyfarre, dans l'îlet borné par les rues Peyfarre, Camp, Magazine et Calliope, désigné comme lots Nos 46 et 47, et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Peyfarre, sur une profondeur de 133 pieds 7 pouces [illegible]

Ces propriétés sont actuellement louées [illegible]

2° La propriété cottage et magasin Nos 275 et 277 de la rue Jackson, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Franklin. Le terrain désigné comme le No 1 mesure 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur, et de façade à la rue White ou Franklin de 150 pieds et forme l'encoignure des rues Jackson et Rousseau.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an [illegible]

Les billets devront être subdivisés ou coupons [illegible]

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1882, un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.

[illegible]

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GARLIN, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.
C'est à M. E. Garlin par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.
Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. Garlin.

SAVONS Ad MOLLARD
Exiger la Marque de Fabrique.
Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve l'épiderme en souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.
A. MOLLARD, 14, rue Hartel, Paris.— BARROU & VILLOT, Succrs.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge
PAR LE
SILPHIUM Cyrenaïcum
dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.
DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCH. MAHEAU.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES
LA GOUTTE & LES RHUMATISMES
AIGUS & CHRONIQUES
Marque déposée. Marque déposée.
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUANTS.
On ne connait pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.
Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour lesquelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend infiniment supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.
Dépôt général à Paris:
Exiger sur tous les flacons la marque de [signature] Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAHEAU, HART Ce CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de
PRODUITS CHIMIQUES
POUR LA
PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris—7, rue Neuve-Saint-Merri, 7—Paris
Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES
DU
Docteur Samuel THOMPSON
Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.
Elles rendent entièrement et augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.
C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.
Dépôt général à Paris:
Exiger sur tous les flacons la marque de [signature] Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAHEAU, HART Ce CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE
M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principe actif.
Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.
Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:
EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE
EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU
EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (allongée tiède).
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE.
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, [illegible]
A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

PRIX MONTYON décerné par l'INSTITUT DE FRANCE
PHÉNOL-BOBŒUF
ANTI-ÉPIDÉMIQUE, ANTI-PUTRIDE, ANTI-HÉMORRHAGIQUE, INSECTICIDE
Guérissant promptement Blessures, Coupures, Brûlures, Engelures, Piqûres et Morsures venimeuses.
DÉSINFECTANT HYGIÉNIQUE
Préservatif précieux contre toutes les maladies contagieuses telles que: Choléra, Typhus, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde, etc.
NOTA: Le mode d'emploi est indiqué sur chaque flacon.
Avis important: Se défier des contrefaçons, exiger la signature et l'étiquette rouge apposées sur chaque flacon. [signature] Bobœuf
VENTE EN GROS: 7, rue Coq-Héron, Paris.
Détail: Chez tous les Droguistes & Pharmaciens.

ANNONCES PARISIENNES,

M. H. GAILLARDET, Agent,
8, Passage Saulnier, à Paris.

SIROP & VIN DE DUSART
au Lacto-Phosphate de Chaux
Les lacto-phosphates de chaux conviennent particulièrement:
aux Enfants pâles, | aux Rachitiques,
aux jeunes Filles qui se développent,
aux Femmes délicates,
aux Nourrices pour favoriser l'abondance et la richesse du lait,
dans les diarrhées vertes des jeunes Enfants,
aux Convalescents,
aux Vieillards affaiblis,
dans les Maladies de Poitrine,
dans les Digestions laborieuses,
dans l'Inappétence,
dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement
et la Perte des Forces,
dans les Fractures, pour la reconstitution des os,
dans la Cicatrisation des Plaies.
Dépôt chez tous Droguistes & Pharmaciens

Migraines.—Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt: 8, Rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient:
les Mauvaises digestions; | les Gonflements d'estomac.
les Nausées et Renvois de gaz. | les Gastrites.
les Crampes d'estomac. | la Migraine.
| les Gastralgies,
| les Maladies de foie
Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE
GUÉRIES PAR LE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie.
Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:
les Bronchites, | la Consomption,
les Catarrhes, | la Phthisie.
et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris
Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, des gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait [illegible]

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica de
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris.
Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.
Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

Alimentation. Nutrition.
VIN DE Chapoteaut
A LA PEPTONE PEPSIQUE
Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient:
aux anémiques | aux malades de l'estomac
aux phtisiques | aux convalescents
aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.
Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.
CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION
AU
MATICO
DE
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens
8, RUE VIVIENNE, PARIS
Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

Vin de Quinquina Ferrugineux
AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris
Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploi avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.
Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY
L'essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.
Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

DUCRO **AVIS** DUCRO
La réputation ancienne de L'Elixir Alimentaire de
DUCRO
et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif — Tonique Reconstituant — ont conduit des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquelles il est indispensable de mettre en garde le public.
Exiger sur les étiquettes des flacons:
1° la mention des médailles: Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877;
2° la marque de fabrique: un Phénix;
3° l'ortographe exacte du nom.
DUCRO

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion $1 50
Chaque insertion subséquente... 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73—CHARTRES—73.